

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 17 juin 2003 à 19 h 45, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Réjean Langlois
Madame France Désaulniers	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Duchesne	Madame Nicole Périgny
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur René Gélinas	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE mesdames Sylvie Huot et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et du procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 482 0603 : Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0603-08 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.5 Efficacité énergétique.
- 4.6 Temps compensatoire 2003-2004.
- 5.1 Information fournie aux parents lors de transfert d'élèves.
- 5.2 Suivi des surplus budgétaires.
- 5.3 Félicitations.
- 9.1 Dépliants d'information.
- 10.1 Projet de règles budgétaires 2003-2004.
- 12.4 Vente d'un terrain.
- 12.5 Achat d'un terrain.
- 17.3 Projet d'entente avec le Festival Western de Saint-Tite inc.

QUE l'article 13.2 « Transport scolaire – État du dossier des négociations » soit considéré à l'article 17.1 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 483 0603 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 3 juin 2003 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0603-09, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant aux sujets relatifs à la Direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue soumet des recommandations quant à l'engagement et à l'affectation de personnels de direction d'école et de centre. Les résolutions ci-après décrites sont alors adoptées.

Nomination de
Denis Lampron –
Directeur de centre

RÉSOLUTION 484 0603 : CONSIDÉRANT qu'un poste de direction de centre est vacant au Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis une recommandation quant au comblement de ce poste et à l'affectation d'une personne par nomination avec entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que monsieur Denis Lampron soit affecté au poste régulier de directeur de centre au Carrefour Formation Mauricie;

QUE l'entrée en fonction de monsieur Lampron soit le 18 juin 2003;

QUE le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie une entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie quant au processus de comblement de ce poste et l'affectation de monsieur Denis Lampron;

QU'il demeure finalement entendu que cette affectation est sous réserve des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Nomination de
Nicole Boisvert –
Directrice d'école
primaire

RÉSOLUTION 485 0603 : CONSIDÉRANT qu'un poste de direction d'école est vacant à l'école institutionnelle Sacré-Cœur – Sainte-Élisabeth – Saint-Louis à Saint-Alexis-des-Monts;

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis une recommandation quant au comblement de ce poste et à l'engagement d'une personne par nomination avec entente avec l'Association mauricienne des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement (A.M.D.E.);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que madame Nicole Boisvert soit engagée au poste régulier de directrice d'école primaire;

QUE l'affectation de madame Boisvert soit à l'école institutionnelle Sacré-Cœur – Sainte-Élisabeth – Saint-Louis à Saint-Alexis-des-Monts, laquelle est effective à compter du 11 août 2003;

QUE le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie une entente avec l'Association mauricienne des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement (A.M.D.E.) quant au processus de comblement de ce poste et l'affectation de madame Nicole Boisvert;

Président

QU'il demeure finalement entendu que cet engagement est sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation ainsi que des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Nomination de
Guylaine Lessard
– Directrice
adjointe d'école
secondaire

RÉSOLUTION 486 0603 :

Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'un poste de direction adjointe d'école secondaire est vacant à l'école secondaire Val-

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis une recommandation quant au comblement de ce poste et à l'engagement d'une personne par nomination avec entente avec l'Association mauricienne des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement (A.M.D.E.);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que madame Guylaine Lessard soit engagée au poste régulier de directrice adjointe d'école secondaire;

QUE l'affectation de madame Lessard soit à l'école secondaire Val-Mauricie, laquelle est effective à compter du 11 août 2003;

QUE le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie une entente avec l'Association mauricienne des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement (A.M.D.E.) quant au processus de comblement de ce poste et l'affectation de madame Guylaine Lessard;

QU'il demeure finalement entendu que cet engagement est sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation ainsi que des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Affectation de
Richard Boyer –
Directeur d'école
primaire

RÉSOLUTION 487 0603 :

Boniface;

CONSIDÉRANT qu'un poste de direction d'école primaire est vacant à l'école Sainte-Marie à Saint-

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis une recommandation quant à l'affectation d'une personne;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que monsieur Richard Boyer soit affecté au poste régulier de directeur d'école primaire à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface;

Président

Secrétaire

QUE cette affectation soit effective à compter du 1^{er} juillet 2003;

QU'il demeure finalement entendu que cette affectation est sous réserve des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Engagement de
Josée Cossette –
Directrice d'école
primaire

RÉSOLUTION 488 0603 :
Georges-de-Champlain est vacant;

CONSIDÉRANT que le poste de direction d'école primaire à l'école institutionnelle Saint-Georges à Saint-

CONSIDÉRANT, au terme du processus de comblement de ce poste, que le comité de sélection a soumis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que madame Josée Cossette soit engagée au poste de directrice d'école primaire;

QUE madame Cossette soit affectée à l'école institutionnelle Saint-Georges à compter du 11 août 2003;

QU'il demeure finalement entendu que cet engagement est sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation ainsi que des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, une résolution est adoptée pour mandater la F.C.S.Q. relativement au règlement d'un litige.

Mandat de
représentation par
la F.C.S.Q.

RÉSOLUTION 489 0603 :

CONSIDÉRANT les poursuites entreprises par les syndicats d'enseignants afin d'obtenir remboursement des coupures réalisées sous l'empire de la Loi 111 lors de la grève de 1983;

CONSIDÉRANT les jugements rendus par les tribunaux sur cette question;

CONSIDÉRANT la volonté gouvernementale de régler ce différend;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit essentiellement d'un débat entre le gouvernement et la C.S.Q. et qu'il n'implique aucun enjeu local;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) soit désignée pour agir à titre de mandataire de la Commission scolaire de l'Énergie aux fins du règlement des litiges découlant de la coupure de traitement réalisée pour les journées de grève illégale des 17 et 18 février 1983 (Loi 111).

Adopté unanimement

Le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue porte ensuite à l'attention des commissaires une demande de l'école secondaire Champagnat pour l'application, dès la rentrée scolaire 2003-2004, d'un horaire par cycle de 9 jours / 4 périodes. S'ensuivent des discussions au terme desquelles les commissaires expriment un accord de principe pour l'application de cet horaire à l'école secondaire Champagnat.

Poursuivant, le directeur général fait part aux commissaires de la réaction et de la perception de membres du personnel et de parents suite à la décision du conseil des commissaires de reporter l'implantation du changement des horaires de cours des écoles primaires et secondaires.

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général informe les commissaires de la réception par la commission scolaire d'une plaque reconnaissance de l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada. Il s'agit d'une reconnaissance de la participation de la commission scolaire pour son engagement envers l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique. Monsieur le président adresse alors, au nom des commissaires, des félicitations au directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier et à son équipe pour l'obtention de cette reconnaissance. Monsieur Trépanier souligne que cette reconnaissance témoigne des efforts faits par la commission scolaire par divers projets en matière d'économie d'énergie.

Sur recommandation du directeur général, les commissaires adoptent ensuite une résolution sur la gestion du temps compensatoire du personnel hors cadre et cadre pour l'année scolaire 2003-2004.

Gestion du temps compensatoire du personnel hors cadre et cadre pour l'année scolaire 2003-2004

RÉSOLUTION 490 0603 :

CONSIDÉRANT, en référence aux politiques de gestion des administrateurs et des directions d'école, que le quantum et les modalités d'utilisation du temps compensatoire du personnel hors cadre et cadre sont déterminés par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le directeur général présente une recommandation quant à la gestion du temps compensatoire pour l'année 2003-2004;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit donné suite à la recommandation du directeur général quant à la gestion du temps compensatoire du personnel hors cadre et cadre pour l'année scolaire 2003-2004.

Adopté unanimement

En référence aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Serge Lafontaine fait part d'une situation sur l'information transmise lors d'un transfert d'élève. La directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers, explique alors le processus appliqué et la transmission de lettres par les écoles.

Monsieur le commissaire Réal Julien s'enquiert après cela du suivi quant à l'utilisation des surplus budgétaires des écoles. Particulièrement, monsieur Julien désire connaître la date où un rapport sera présenté. Sur ce, le directeur général mentionne que l'échéance fixée aux écoles est le 30 juin prochain. Suite à cette échéance, une lettre sera transmise aux écoles pour l'obtention d'un descriptif détaillé de chaque projet réalisé dans le cadre de l'utilisation des surplus budgétaires. Il est ainsi prévu le dépôt d'un rapport au conseil des commissaires au retour des vacances.

L'article 5 de l'ordre du jour est complété par l'adoption d'une résolution de félicitations.

Félicitations

RÉSOLUTION 491 0603 : CONSIDÉRANT, dans le cadre du projet Fonds Jeunesse, qu'une chorale intitulée « Les Joyeux Troubadours » a été constituée;

CONSIDÉRANT que cette chorale est composée d'élèves des écoles Jacques-Buteux, Marie-Médiatrice et Centrale de La Tuque ainsi que de personnel enseignant et de parents;

CONSIDÉRANT que « Les Joyeux Troubadours » ont offert un spectacle de fin d'année le 7 juin dernier au Complexe culturel Félix-Leclerc;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que des félicitations soient adressées pour la qualité du spectacle, aux élèves, au personnel et aux parents membres de la chorale « Les Joyeux Troubadours »;

QUE des félicitations soient également adressées de façon particulière aux directions des écoles impliquées soient madame Louise Roy, madame Julie Bronsard et monsieur Ghislain Ricard, à madame Carole Guérin, enseignante en musique, mesdames Michèle Mongrain et Nathalie Roy, enseignantes et chefs de pupitre de la chorale, ainsi qu'à tous les intervenants et bénévoles ayant contribué à l'organisation de cette belle activité.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes, une résolution est adoptée afin de modifier le calendrier scolaire 2003-2004.

Modification au
calendrier scolaire
primaire et
secondaire 2003-
2004

RÉSOLUTION 492 0603 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 374 0403,
que le calendrier scolaire 2003-2004 des ordres
d'enseignement primaire et secondaire a été adopté (document 0403-18);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'harmoniser avec les
autres commissions scolaires de la région, pour fins de perfectionnement régional, ce
calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'une modification est
requis dans le but de reporter la journée pédagogique fixe prévue initialement le 26
septembre 2003 au 19 septembre 2003;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge
Lafontaine PROPOSE que le calendrier scolaire 2003-2004 des ordres d'enseignement
préscolaire, primaire et secondaire adopté et décrit au document 0403-18 soit remplacé pour
celui décrit au document 0603-10.

Adopté unanimement

Par la suite, le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose, présente aux
commissaires le projet d'organisation des services d'adaptation scolaire 2003-2004 qui sera
soumis en consultation. Au terme de cette présentation, une résolution pour le dépôt d'un
document est adoptée.

Document relatif
au projet
d'organisation des
services
d'adaptation
scolaire 2003-2004

RÉSOLUTION 493 0603 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE
que soit déposé le document 0603-11 relatif au projet
d'organisation des services d'adaptation scolaire 2003-2004.

Adopté unanimement

Monsieur Larose fournit après cela des informations concernant le Rendez-vous
panquébécois de Secondaire en spectacle. Monsieur Larose confirme alors le choix de la
région de la Mauricie pour l'organisation de cet événement lors de la prochaine année. Il est
précisé que les activités se dérouleront à l'Académie des Estacades à Trois-Rivières et à
l'école secondaire des Chutes à Shawinigan.

Sur un autre sujet, le secrétaire général, Me Serge Carpentier, consulte les commissaires sur
la reproduction et la distribution de dépliants d'information au début de la rentrée scolaire
2003-2004. Les commissaires expriment alors leur accord quant à ces projets.

Président

Secrétaire

Par la suite, le directeur des Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent, dresse un portrait des principales règles budgétaires 2003-2004 et de leur impact financier pour la commission scolaire.

À ce moment-ci, soit à 21 h 30, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 494 0603 : Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 21 h 50, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 495 0603 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu les explications requises de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Congé sabbatique
à traitement différé

RÉSOLUTION 496 0603 : CONSIDÉRANT que madame Lucie Bédard, technicienne en informatique au centre administratif à Shawinigan, demande un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE d'accorder à madame Lucie Bédard ce congé sabbatique à traitement différé, congé de six (6) mois soit du 1^{er} mars 2004 au 31 août 2004, dans un plan de trois (3) ans entrant en vigueur le 30 juin 2003 conformément à la convention collective la concernant.

Adopté unanimement

Entente avec le
syndicat du
personnel
professionnel du
Cœur-du-Québec

RÉSOLUTION 497 0603 : CONSIDÉRANT l'entente intervenue suite à une négociation locale entre le syndicat du personnel professionnel du Cœur du Québec (S.P.P.C.Q.) et la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soient ratifiées les ententes intervenues entre les parties sur les sujets suivants :

- liste de priorité d'embauche;
- modalité de versement de paiement;

Président

Secrétaire

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente avec un personnel enseignant

RÉSOLUTION 498 0603 : CONSIDÉRANT que monsieur Jean Cossette est en congé maladie depuis le 5 janvier 1998 et qu'il a retiré des prestations d'assurance salaire de la S.S.Q. Groupe Financier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une entente concernant ce membre du personnel enseignant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit acceptée une entente entre une personne salariée, monsieur Jean Cossette, le Syndicat des travailleurs de l'enseignement (S.E.M.), la Commission scolaire de l'Énergie et la S.S.Q. Groupe Financier;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Modifications au plan d'effectifs du personnel de soutien en E.H.D.A.A.

RÉSOLUTION 499 0603 : CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2003-2004 et la consultation effectuée auprès du syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'accepter les modifications au plan d'effectif du personnel de soutien en E.H.D.A.A. comme suit :

Abolition de postes

- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 25 heures/semaine à l'école Antoine-Hallé à Grand-Mère;
- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 25 heures/semaine à l'école Saint-Paul à Grand-Mère;
- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 25 heures/semaine à l'école Dominique-Savio à Saint-Georges-de-Champlain;
- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 25 heures/semaine à l'école Saint-Georges à Shawinigan-Sud;
- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 25 heures/semaine à l'école Saint-Charles-Garnier à Shawinigan;
- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 15 heures/semaine à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface;

Président

Secrétaire

- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 30 heures/semaine à l'école Sainte-Élisabeth à Saint-Alexis-des-Monts;
- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 26 heures/semaine aux écoles Jacques-Buteux et Centrale à La Tuque;
- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 25 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan;
- 1 poste de préposé(e) aux personnes handicapées, 32,5 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud;
- 1 poste de préposé(e) aux personnes handicapées, 25 heures/semaine à l'école Saint-Paul à Grand-Mère;

Ouverture de postes

- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 25 heures/semaine à l'école La Providence à Saint-Tite;
- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 25 heures/semaine à l'école Masson à Sainte-Thècle;
- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 25 heures/semaine à l'école de la Jeune-Relève à Shawinigan;
- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 15 heures/semaine à l'école Saint-Joseph à Shawinigan;
- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 30 heures/semaine à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface;
- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 15 heures/semaine à l'école Sainte-Élisabeth à Saint-Alexis-des-Monts;
- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 25 heures/semaine à l'école Centrale à La Tuque;
- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 15 heures/semaine à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan;
- 3 postes de technicien(ne) en éducation spécialisée, 25 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud;
- 1 poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, 12,5 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud;
- 1 poste de préposé(e) aux personnes handicapées, 32,5 heures/semaine à l'école Saint-Paul à Grand-Mère;
- 1 poste de préposé(e) aux personnes handicapées, 25 heures/semaine à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Consultants pour
le programme
d'aide aux
employés

RÉSOLUTION 500 0603 :

programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour le

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture des soumissions décrits au document 0603-12;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité effectuée par le directeur des Services des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE de retenir les services de IMPACT MAURICIE à titre de consultant pour le programme d'aide aux employés;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les documents afférents.

Adopté unanimement

Engagement de
personnel de
soutien

RÉSOLUTION 501 0603 :

doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la Commission scolaire

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également, l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du Ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Blanchette-Gagnon Marielle, secrétaire d'école, poste 35 heures/semaine aux écoles de Sainte-Flore et Laflèche de Grand-Mère, et ce, vers le 11 août 2003;
- Boudreault-Déry Sylvie, secrétaire d'école, poste 25 heures/semaine à l'école Notre-Dame Saint-Georges-de-Champlain, et ce, vers le 6 août 2003 ;
- Gauthier France, secrétaire d'école, poste de 17,5 heures/semaine aux écoles de la Vallée-de-Mékinac de Saint-Rock-de-Mékinac et La Providence de Saint-Tite, et ce, vers le 4 août 2003.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Les sujets relatifs aux ressources matérielles sont ensuite considérés. Monsieur Jean-Guy Trépanier soumet alors des recommandations concernant 1) l'octroi de contrat, 2) le renouvellement de contrats et 3) l'achat et la vente de terrains. Des résolutions sont adoptées pour chacune de ces recommandations.

Octroi du contrat
de construction de
l'École forestière
de La Tuque

RÉSOLUTION 502 0603 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour l'exécution de travaux de construction de la nouvelle École forestière de La Tuque;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite en présence des professionnels en date du 13 juin 2003 à 15 h et dont les résultats sont décrits au document 0603-13;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité, la recommandation de la firme Jean-Louis Déry, architecte, ainsi que le financement du projet;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de construction de la nouvelle École forestière de La Tuque soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit, la firme Les Constructions et Pavages Continental, au montant de 1 212 000 \$ taxes incluses;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Renouvellement
de contrats
d'entretien
ménager

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 503 0603 : CONSIDÉRANT que le 30 juin prochain, certains contrats d'entretien ménager seront échus;

CONSIDÉRANT que suite aux évaluations positives des directions d'écoles envers le travail effectué, une offre de reconduction de contrat jusqu'en 2005 a été faite aux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que tous les entrepreneurs en conciergerie ont manifesté leur intention de poursuivre leur travail à l'exception de celui de l'école Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel qui a avisé de son abandon du contrat à l'échéance;

CONSIDÉRANT que le règlement de « *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* » stipule que les achats de plus de 50 000\$ doivent être soumis à l'approbation du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le coût annuel du contrat de l'école secondaire des Chutes est de 298 743 \$, taxes incluses et celui de l'école secondaire Val-Mauricie est de 175 779 \$, taxes incluses;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le conseil des commissaires autorise le renouvellement jusqu'en 2005, du contrat d'entretien ménager de l'école secondaire des Chutes avec Services Ménagers Trifluviens, au coût annuel de 298 743 \$, taxes incluses ainsi que celui de l'école secondaire Val-Mauricie avec Produits de Nettoyage B. L., au coût annuel de 175 779 \$, taxes incluses;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer les documents afférents pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Renouvellement
des assurances

RÉSOLUTION 504 0603 : CONSIDÉRANT que la firme Aon Parizeau Inc. a fait parvenir une offre pour le renouvellement des assurances générales de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les protections offertes sont celles prévues dans le cahier des charges préparé par la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.);

CONSIDÉRANT que la prime pour l'année 2003-2004 s'élève à 58 605 \$ par rapport à 58 290 \$ en 2002-2003 (référence document 0603-14);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE l'acceptation de la proposition des courtiers d'assurances Aon Parizeau Inc. pour l'année scolaire 2003-2004 au montant de 58 605 \$ plus taxes applicables.

Adopté unanimement

Vente d'une partie
de terrain à Saint-
Barnabé

RÉSOLUTION 505 0603 : CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre a effectué en 1987, des relevés sur le terrain numéro 211 du plan décrit au document 0603-15 et a constaté que la propriété située au 791, rue Saint-Joseph à Saint-Barnabé empiète sur celle de l'école Notre-Dame-de-la-Joie sur une largeur d'environ 4,15 mètres et sur une profondeur d'environ 58,47 mètres;

CONSIDÉRANT que la propriétaire madame Gisèle Diamond-Gélinas désire régulariser la situation en se portant acquéreur de la partie de terrain d'une superficie approximative de 172 mètres carrés au montant de 650 \$ en plus des frais inhérents à la préparation de l'acte de vente et d'enregistrement;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie peut disposer de ce terrain sans gêner le déroulement des activités des élèves dans la cour de l'école;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que l'évaluation municipale de cette partie de terrain est d'environ 800 \$;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie cède à madame Gisèle Diamond Gélinas, une partie du terrain du lot 67, pour la somme de 800 \$ plus les frais inhérents à cette transaction;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Achat d'un terrain
à La Tuque

RÉSOLUTION 506 0603 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie procède à la construction d'un garage et des locaux de classe sur le terrain des camps Morissette, Rang des Hamelins à La Tuque;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie détient, depuis plusieurs années, un bail avec le Ministère des ressources naturelles pour ce terrain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la situation en se portant acquéreur des terrains;

CONSIDÉRANT qu'une partie de terrain a été délimitée pour répondre aux besoins de la Commission scolaire de l'Énergie et une demande a été présentée au Ministère des ressources naturelles;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie manifeste son intention au Ministère des ressources naturelles d'acheter les terrains nécessaires pour la future construction de l'école forestière au Rang des Hamelins à La Tuque;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

La commissaire représentante du comité de parents, madame Brunelle Lafrenière, quitte à ce moment-ci soit à 22 h 10.

Président

Présentation est après faite par le directeur des Services de l'informatique, monsieur Denis Émond, de l'état budgétaire du projet d'implantation d'un réseau de fibres optiques pour l'ingénierie détaillée du projet et l'étude préliminaire conjointe. De même, un rapport d'étape pour ce projet est soumis à l'attention des commissaires. Au terme des explications fournies par monsieur Émond les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Dépassement des coûts d'ingénierie du projet d'implantation d'un réseau de fibres optiques

RÉSOLUTION 507 0603 : CONSIDÉRANT que les coûts prévus pour l'ingénierie détaillée du projet d'implantation d'un réseau de fibres optiques sont au montant de 277 180 \$;

CONSIDÉRANT, par suite des travaux exécutés, que ceux-ci sont au montant de 312 421 \$;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit autorisé un dépassement des coûts prévus pour l'ingénierie détaillée du projet d'implantation d'un réseau de fibres optiques, et ce, pour un montant de 35 241 \$.

Adopté unanimement

Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Villages branchés du Québec » du gouvernement du Québec

RÉSOLUTION 508 0603 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a accepté un projet d'implantation d'un réseau privé de fibres optiques;

CONSIDÉRANT que l'étude préliminaire du projet d'implantation d'un réseau privé de fibres optiques est réalisée;

CONSIDÉRANT les divers partenariats en lien avec ce projet;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire est un organisme admissible au programme du gouvernement du Québec intitulé « Villages branchés du Québec » dont l'objectif est de relier les écoles du Québec par un réseau de télécommunication à la fine pointe de la technologie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Villages branchés du Québec » du gouvernement du Québec.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue incluant une lettre du comité Revitalisation du quartier Saint-Marc / Christ-Roi, et procèdent au dépôt de ces documents.

Président

Secrétaire

Dépôt d'un résumé
de la
correspondance
reçue

RÉSOLUTION 509 0603 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 12 et 17 juin 2003 incluant une lettre du comité Revitalisation du quartier Saint-Marc / Christ-Roi, décrits au document 0603-16.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

En conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à 22 h 45 à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 510 0603 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Durant le huis clos, il est notamment discuté de l'état du dossier des négociations dans le transport scolaire, de l'activité d'accueil pour la rentrée scolaire et d'une entente avec un organisme.

À 23 h 30, il est procédé à la réouverture au public de la séance et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 511 0603 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Entente avec le
Festival Western
de Saint-Tite inc. –
Utilisation du
terrain et de
certains locaux de
l'école La
Providence

RÉSOLUTION 512 0603 : CONSIDÉRANT que le Festival Western de Saint-Tite inc. a exprimé son intérêt pour utiliser durant la période de leurs activités, le terrain et certains locaux de l'école La Providence à Saint-Tite;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec le Festival Western de Saint-Tite inc. pour les fins précitées;

QUE monsieur le président Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 513 0603 : Monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire